

Instructions clubs de nationale

Responsable interclubs de nationale

Le responsable interclubs de nationale est

Bernard Van Kerm
Route de Namêche, 30
5310 Leuze
0477/77.51.61 / 081/512.419
Bernard.vankerm@skynet.be

Pour tout courrier Email, toujours mettre le responsable de la CSN en copie

Herman Lemmens
hermanlemmens@vttl.be

Communication des résultats (prise rapide)

Les résultats doivent être encodés sur les sites des ailes au plus tard **le lendemain de la rencontre à 09h00**. Attention pour les rencontres déplacées en semaines.

Le non-respect de cette règle est sanctionné d'une amende de 10 € par rencontre.

Encodage de la feuille de match (encodage complet de la feuille)

Les feuilles de match doivent être encodées sur les sites des ailes au plus tard **le dimanche qui suit la rencontre d'interclubs à 24h00**.

Le non-respect de cette règle est sanctionné d'une amende de 10 € par feuille.

Ne pas oublier que si la rencontre concerne une rencontre forfait ou contre une équipe bye, les 2 clubs concernés doivent encoder les 4 noms des joueurs qui auraient participé à la rencontre.

Envoi de la feuille de match

La feuille de match doit être envoyée au responsable interclubs. A partir de cette année, deux possibilités sont offertes.

- **Envoi par courrier.** Dans ce cas, le courrier doit être posté au plus tard le lundi. Un envoi peut bien sûr contenir plusieurs feuilles de matchs.
- **Envoi par Email.** Les feuilles de match pourront être scannées et envoyées par Email. Attention, une seule feuille de match par fichier qui doit être au format pdf ou éventuellement jpeg. L'original de la feuille de match doit être conservée jusqu'à la fin de la saison et peut être demandée à n'importe quel moment par la CSN. Dans ce cas, un accusé de réception sera envoyé. Mettre le président de la CSN en copie n'est pas nécessaire dans ce cas.

Ne pas oublier qu'en cas de forfait de ou de rencontre contre une équipe bye, les 2 équipes concernées doivent envoyer une feuille de match avec le nom des joueurs qui auraient dû disputer la rencontre.

En cas d'envoi hors délai, une amende de 5€ pour la première infraction, de 10 € pour la seconde et de 20 € pour les suivantes sera appliquée. Cette amende est faite pour chaque équipe concernée.

Si la feuille n'est pas parvenue, un rappel sera envoyé par Email. Un délai supplémentaire d'une semaine sera alors donné pour l'envoi. Si la feuille n'est pas parvenue dans ce délai, l'amende pour non envoi de la feuille de match sera alors appliquée (10€ pour la première infraction, de 20 € pour la seconde et de 40 € pour les suivantes)

Déclaration de forfait

La procédure pour prévenir d'un forfait est la suivante :

- Le club qui déclare forfait doit prévenir le secrétaire du club adverse par téléphone.
- Il **DOIT** également prévenir le secrétaire du club adverse **ET** le responsable interclubs (avec copie au président de la CSN). Ceci doit se faire obligatoirement par Email. C'est la date de l'envoi de cet Email qui compte pour voir si le forfait est demandé plus de 48 heures avant la rencontre ou non. Envoyer 48 heures à l'avance signifie avoir envoyé l'Email avant le jeudi 19h00 pour les rencontres du samedi.

Ne pas suivre cette procédure annulera la demande et entraînera un forfait non prévu

Demande de changement d'heure ou de jour de la rencontre

Un formulaire pour changer la date et l'heure de la rencontre existe. Toutefois, une formule par Email est possible si les règles suivantes sont respectées :

- Le demandeur fait la demande à l'autre club par un Email à son secrétaire en mettant en copie le responsable interclubs et le président de la CSN. Il peut bien sûr mettre d'autres personnes en copie.
- L'autre club donne sa réponse par une « réponse à tous » en ajoutant éventuellement des destinataires.
- Le responsable ou le président de la CSN donne leur accord en faisant une « réponse à tous ». Dès que cet accord est donné, la modification est actée.

Demande de report d'une rencontre pour sélection d'un joueur

Dans les cas précisés au R.S., une demande de remise pour sélection est autorisée. Ceci concerne uniquement les rencontres de championnat et pas les tours finaux après ceux-ci.

La procédure pour le changement d'heure ou de jour est d'application.

La demande de remise (premier Email de la procédure) doit être introduite dans les 3 jours qui suivent l'annonce de la sélection au club ET doit être introduite au minimum deux semaines avant la date de la rencontre. Si ces conditions ne sont pas respectées, la rencontre ne pourra qu'être avancée.

Remise de rencontre pour intempéries.

Si un club désire remettre une rencontre pour intempéries, il doit suivre la procédure suivante. Cette procédure doit être terminée au plus tard 3 heures avant le début officiel de la rencontre.

- Demander par téléphone au responsable interclubs (ou le président de la CSN si celui-ci est injoignable) s'il donne son accord. Si le club fait une demande de nombreuses heures à l'avance et suivant les prévisions météorologiques, il pourrait demander que le club patiente un petit peu et réintroduire sa demande plus tard.
- Prévenir le club adverse par téléphone
- Envoyer un Email de confirmation du coup de téléphone. Celui-ci sera envoyé au club adverse avec copie au responsable interclubs et au président de la CSN.

Le non-respect de cette procédure entrainera le forfait simple non prévenu du club n'ayant pas fait le déplacement.